

CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER
Société Anonyme au capital social de 166 119 600 euros
Siège Social : 12, place des Etats-Unis
92545 Montrouge Cedex
380 867 978 RCS Nanterre
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le 16 octobre, à 14 heures

Le Conseil d'Administration de la société CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER s'est réuni dans les locaux de la FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE (FNCA) 48, rue de La Boétie, 75008 Paris, sur convocation du Président conformément aux dispositions statutaires.

.../...

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2025 et du 17 juillet 2025

Lecture est donnée des procès-verbaux des Conseils d'Administration du 19 juin 2025 et du 17 juillet 2025 qui sont adoptés sans observation par le Conseil.

Etant précisé que le procès-verbal du 19 juin 2025 a été initialement daté de manière erronée au 6 juin 2025, et qu'il sera fait, au besoin, un dépôt rectificatif du procès-verbal en date du 19 juin 2025 auprès du greffe à ce titre, sans remise en cause des décisions prises à cette occasion ; tout pouvoir étant donné au Directeur Général en ce sens.

.../...

2. Point sur la gouvernance

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 17 juillet 2025 a été informé que M. Hervé Varillon, étant appelé à d'autres fonctions dans le Groupe, a présenté sa démission de son poste d'administrateur à effet du 31 juillet 2025 et qu'il serait pourvu à son remplacement lors du conseil d'administration d'octobre.

Sur proposition de Crédit Agricole SA, le Président propose de nommer à titre provisoire M. Didier Reboul, en remplacement de M. Hervé Varillon, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette nomination qui sera ratifiée par la plus prochaine Assemblée appelée à se réunir.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait procès-verbal certifié conforme par le Directeur Général.

Le Directeur Général
Christophe VANDENKOORNHUYSE

Signé par :
 *Christophe Vandenkoornhuyse*
ADE8967B47B3453...